

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18.160

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 20 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 14 décembre 2018

DATE D'AFFICHAGE

Le 14 décembre 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry REGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Yannick PAVON représenté par M. Jean-Paul CLECH  
M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. Didier BESSON, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Pierre PAPEIX, Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 28

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : DÉSAFFECTATION DES PARCELLES CADASTRÉES AB N° 602 et N° 604,  
SITUÉES 8 ESPLANADE DE PONTAILLAC À ROYAN

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

La Ville de Royan est propriétaire des parcelles cadastrées AB n° 602, d'une contenance de 323 m<sup>2</sup> et AB n° 604, d'une contenance de 71 m<sup>2</sup>, situées 8 esplanade de Pontailac à Royan, sur lesquelles est édifié un bâtiment dénommé "Snack-Bar Le Calumet", exploité par la Société par Actions Simplifiée LYREO.

Dans le cadre d'une valorisation optimale de son domaine, la Commune souhaite consentir un bail commercial à la SAS LYREO pour l'exploitation de cet établissement.

Considérant que ces parcelles font partie du domaine public, lequel est inaliénable et imprescriptible, il convient, au préalable, de procéder à leur désaffectation et à leur déclassement du domaine public.

L'opération de désaffectation consiste à constater que ces parcelles ne sont pas affectées à l'usage direct du public et qu'elles ne servent pas à l'accomplissement d'une mission de service public.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de constater que ces parcelles ne sont pas affectées à l'usage direct du public, ni à une mission de service public.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2141-1 et suivants,
- Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

- de constater et d'approuver la désaffectation du domaine public communal des parcelles cadastrées AB n° 602, d'une contenance de 323 m<sup>2</sup> et AB n° 604, d'une contenance de 71 m<sup>2</sup>, situées 8 esplanade de Pontailac à Royan,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles pour y procéder.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 24 décembre 2018

Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH

# Commune de ROYAN

Esplanade de Pontaillac

Section AB

Propriété de la Commune de ROYAN

## PLAN DE LA PARTIE AFFECTÉE D'UN BAIL COMMERCIAL

Le 20 septembre 2018 complété le 15 novembre 2018 (nouvelles références cadastrales)  
Levé et dressé par la **SCP Bruno GUINARD** Géomètre-Expert D.P.L.G - Espace Géographique,  
37 Rue de la Manche (angle avenue du Québec) BP 70090 17206 Royan Cedex  
Tél : 05.46.05.50.48 - Fax : 05.46.05.90.38 - e-mail : scpbrunoguinard@wanadoo.fr



L'application cadastrale ne définit pas les limites de propriété.  
Plan établi en couleurs. Ne pas reproduire en noir et blanc.



Boulevard de la Falaise

